



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET
DES SITES DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET
ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901
(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.13)

Le grand
débat national

12/03/2019

ECHANGES AVEC LES HABITANTS DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

SALLE EMJ ESPLANADE GIOAN – JEUDI 14 FEVRIER 2019 (18H30 – 20H30)

- 1) 24 personnes ont participé à la réunion
- 2) Les échanges étaient cordiaux et constructifs.

En introduction, le classeur reprenant les principaux documents fournis sur le site du Grand débat a été mis en circulation. Les principales questions du guide d'animation ont été lues et une synthèse des enjeux spécifiques de la CARF (communauté d'agglomération de la Riviera Française), élaborée à partir du kit et de la cartothèque CGET, a été présentée.

Enjeux spécifiques à la CARF

- Une population stable, âgée, voire très âgée (72 500 habitants, 23,7% de plus de 65 ans alors que la moyenne FR est à 18,6%)
- Un gros problème de logement pour les résidents permanents actifs avec un record national de 42% de résidences secondaires (9,5% en FR, 17,7% en PACA, 24,7% dans les Alpes-Maritimes) et un taux très élevé de locataires dans le parc privé (33,3% pour 25% en FR) traduisant une pénurie de logements sociaux. Les « logements vacants » (inoccupés parce qu'invendus ou en attente de location) se concentrent dans les centres anciens de Menton, Sospel, Breil et Tende.
- Le taux d'emploi est relativement élevé, le plus gros employeur de Menton, Roquebrune et Sospel étant ... la Principauté de Monaco. Ceci se traduit par des durées élevées de déplacements domicile-travail supérieures à 35 minutes x 2, soit 70 minutes perdues chaque jour dans les embouteillages au volant de sa voiture puisque les transports collectifs sont très insuffisants. Ceci se traduit aussi par un niveau très élevé de pollution lié aux émissions de GES des moteurs des véhicules et de particules fines, notamment sur certains axes urbains (40 000 véhicules par jour).
- La fracture littoral-moyen ou haut Pays se retrouve clairement dans toutes les données relatives au niveau de vie et aux services : revenus, accès au très haut débit, aux médecins, au théâtre ou au cinéma, à l'emploi ou à l'éducation secondaire pour les jeunes.
- L'implication de la population dans la vie démocratique lors des élections est parmi les plus faibles de France, à l'image de tout le littoral méditerranéen français.
- Sur le plan environnemental, la population de la CARF génère 493 kg de déchets par habitant par an, soit 57% de plus que la moyenne FR (314 Kg/habitant).

Le taux d'artificialisation de la côte, si l'on excepte le Cap Martin constitué de falaises et rochers, approche les 100%.

La CARF ne compte aucune piste cyclable.

Son taux d'autosuffisance alimentaire est de moins de 3%, sachant qu'elle dispose pourtant d'assez vastes espaces agricoles dans le Moyen Pays.

Afin de faciliter l'expression de tous les participants sur les 3 principales questions : *Quel est pour vous le problème le plus important dans le domaine de l'environnement ? Quelles mesures doivent être prises pour remédier aux problèmes ?* des petits papiers leur ont été distribués en leur demandant d'y écrire leurs réponses et de les coller au tableau en les rangeant selon 4 thématiques :

- Biodiversité, agriculture et alimentation
- Pollution de l'air, mobilités alternatives et déchets
- Réchauffement climatique, énergies renouvelables, isolation et rénovation des bâtiments
- Artificialisation du littoral, pression immobilière

La discussion a pu ensuite s'engager sur cette base.

3) Les constats se sont concentrés autour de 7 sujets :

- Mobilités : Le trafic quotidien des voitures des habitants de Menton, RCM ou l'Italie travaillant à Monaco (presque 30 000) crée beaucoup de nuisances : la pollution de l'air dont le niveau exact n'est pas mesuré car les deux communes du littoral ou la CARF ne sont pas des abonnées d'AtmoSudPACA, la pollution sonore des motos et scooters, la saturation des promenades de bord de mer et des voies de circulation de centre-ville. Aucune véritable alternative « propre » car il n'y a pas de piste cyclable, pas de système de covoiturage. Les trains sont en nombre insuffisant et surtout le service est peu fiable avec des suppressions inopinées et des retards fréquents. Pas de parking à proximité des 4 gares (Cap Martin, Carnolès, Menton, Garavan). Les lignes de bus ne sont pas adaptées aux travailleurs de Monaco, que ce soit les bus du département trop gros (qui vont jusqu'à Nice par la Basse Corniche), qui contribuent aux embouteillages quand ils ne sont pas bloqués dans le trafic ou ceux de la CARF vétustes et pas électriques.
- Déchets : Pas de systèmes de compostage de proximité des déchets verts pour les habitants d'appartements ; les supermarchés, les commerces de petite restauration ou les *fast food* continuent de vendre des produits suremballés ; des informations contradictoires circulent sur l'utilité de trier car finalement tout est mélangé ensuite ; en l'absence d'unités de traitement appropriées, les déchets sont transportés à 100, 150 et même 200 kms selon les types de déchets.
- Agriculture de proximité : Les terrains qui pourraient être utilisés pour l'agriculture ne sont pas préservés de la spéculation immobilière correctement dans les PLU des communes littorales ou, pour les biens relevant du domaine communal, par une politique d'affermage plutôt que la vente (exemple de la ferme des Guillons), notamment pour du maraîchage. La focalisation sur les vergers de citronniers ne contribue pas à enrayer la disparition des petits producteurs de fruits et légumes qui sont présents sur les marchés toute l'année. Pas ou trop peu de jardins partagés, pas de ramassage organisé pour les fruits des jardins de particuliers – les espaces verts publics ne sont pas pensés pour les habitants ou pour éduquer les élèves des écoles mais uniquement à des fins touristiques.
- Perte de biodiversité : Sur le domaine public, après l'abattage de plusieurs dizaines de palmiers atteints par le charançon rouge, il n'y a pas eu de replantations en nombre suffisant et surtout pas avec des arbres méditerranéens qui font de l'ombre. C'est la même chose pour les pins parasols et les pins d'Alep du Cap Martin très vieillissants. Dans les propriétés privées de luxe, les abattages non déclarés sont fréquents (par ex. Propriété Del Mare, au minimum 20 pins de haute tige abattus en 2018).
- Protection du littoral : La baie du Cap Martin subit les nuisances de l'extension en mer de Monaco et des centaines de yachts dont les ancres arrachent les herbiers de posidonies pendant le Yacht Show depuis des années, sans que la Mairie de RCM et la Préfecture prennent des mesures pour y remédier et verbaliser les infractions au plan de balisage.
- Energie : Les immeubles des années 60 et 70 de Carnolès et des vallées de Menton, anciennes copropriétés de vacanciers et anciens logements sociaux revendus, sont des passoires

thermiques. La pollution vient aussi bien des chaudières anciennes au fuel que des climatisations excessives.

- Pénurie de logements pour les actifs en raison de l'importance des résidences secondaires, encore aggravée par la concurrence des locations de courte durée de type AirBNB ou Le Bon Coin. Bien que cela ne colle pas avec l'image de la Côte d'Azur, il y a des logements insalubres et indignes qui sont proposés à la location en toute impunité, sans que le CCAS intervienne.

4) Les propositions se sont adressées à 5 types d'acteurs :

- La mairie pour les questions d'urbanisme, les parkings et les pistes cyclables, les écoles
- La communauté d'agglomération pour l'organisation des transports locaux et le traitement des déchets, le développement de l'agriculture de proximité
- Le département et la région pour l'organisation des transports de cars et de trains (avec SNCF)
- L'Etat pour la fiscalité immobilière, la protection de l'environnement, la politique agricole, la fiscalité sur les carburants, la politique énergétique et la police en mer

Elles ont concerné les mêmes 7 sujets :

- Mobilités : Donner la priorité à l'aménagement de pistes cyclables sur les aides financières aux vélos électriques ; créer un système de soutien au covoiturage à l'échelle des 6 communes Sospel-Menton-RCM, Castellar, Castillon et Gorbio sur le modèle très simple de celui qui fonctionne dans la banlieue lyonnaise (aires de stationnement et mise en relation rapide par smartphone) ; arrêter de construire de nouvelles infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires pour mieux exploiter et moderniser celles qui existent ; la transition écologique doit prioritairement être financée par les entreprises ; le produit des taxes sur les carburants doit être redistribuée pour aider à rénover les bâtiments ou acheter des véhicules moins polluants ; mettre fin à l'impunité dont bénéficient les conducteurs de véhicules immatriculés à Monaco en infraction pour des excès de vitesse constatés sur le territoire français.
- Déchets : Réviser complètement la politique de la CARF de collecte des déchets pour valoriser localement ce qui peut l'être ; installer des composteurs de déchets verts en ville ; développer des petites structures de collecte ; pénaliser les producteurs de suremballage ; former et sensibiliser les cuisiniers et restaurateurs au recyclage, etc. Boycotter les produits frais pré-emballés ; faire financer les campagnes d'information publique et les programmes éducatifs par les chaînes de fast food et de restauration rapide qui vendent des suremballages. Vérifier la chaîne de traitement des déchets de chantier évacués sur l'Italie en coopération avec les autorités italiennes.
- Agriculture : Arrêter de reporter l'interdiction d'utilisation de pesticides et d'herbicides (comme le glyphosate) au niveau national. Se fixer comme objectif au niveau intercommunal de tripler notre taux d'autonomie alimentaire avec une politique volontariste d'installation d'agriculteurs en affermant (bail rural et environnemental/BRE) les terrains communaux qui peuvent être cultivés, plutôt que de les vendre (comme la ferme des Guillons mise en vente à 475 000 euros par la commune de Menton) et inciter la SAFER à effectuer des révisions de prix. Recenser tous les terrains privés délaissés (et en particulier les anciennes terrasses de culture moins protégées que les espaces boisés classés) qui pourraient être utilisés pour faire du maraîchage et les réserver dans le PLU. Encourager à la restauration des bassins, barmes et anciens canaux d'arrosage. Former les agriculteurs à la permaculture. Créer des jardins partagés en ville. Mener des campagnes d'information des enfants, des jeunes et des adultes pour mieux lire les étiquettes, vérifier les provenances des produits, etc. Essayer de développer une coopération entre les producteurs locaux français et italiens pour

www.aspona.org ou sur www.facebook.com/ASPONA

Contact : info@aspona.org

courrier postal : ASPONA BP17 - 06501 MENTON Cedex

approvisionner les marchés de Menton et RCM. Mettre des produits locaux et bio dans le menu des cantines scolaires, à l'image de ce qui est fait à Mouans-Sartoux.

- Réchauffement climatique et biodiversité : végétaliser la ville avec des arbres méditerranéens et pas des arbres exotiques ; dans les propriétés privées des sites classés tels que le Cap Martin, les services compétents (CDNPS, Bâtiments de France, Urbanisme de RCM) devraient mettre en évidence sur la base de photos la forte dégradation du couvert végétal et exiger des propriétaires la replantation de nouveaux arbres. En faisant des campagnes d'information municipale pour inciter les commerçants à réduire l'usage de la climatisation, tout le monde, les élus en premier, comprendrait enfin l'importance de planter des arbres en ville.
- Littoral : surtaxer (taxe foncière) les piscines situées à moins d'un kilomètre de la mer ; sanctuariser certains sites de bord de mer (collines, Garavan) ; instaurer une procédure de type unités touristiques nouvelles / UTN (cf. Loi Montagne) pour les zones « vierges » littorales non encore aménagées ; imposer un moratoire national sur tous les projets locaux encore au stade des études d'ici l'adoption du document stratégique de façade pour éviter l'aménagement lourd de la partie non encore endiguée de la Baie Ouest de Menton avec la création d'une plage artificielle ; développer les projets tournés vers la mer dans les classes primaires pour faire comprendre aux enfants que c'est un milieu vivant, pas seulement un terrain de sports.
- Energie : autoriser et encourager l'installation de panneaux solaires sur les villas et les toits-terrasses des immeubles existants et rendre obligatoire l'installation de photovoltaïque en toiture pour les nouveaux programmes ; lutter contre la pollution lumineuse, en commençant par faire respecter la loi par les magasins dans les communes et éteindre les panneaux publicitaires municipaux pendant la nuit ; imposer que tous les bâtiments publics et commerciaux soient équipés de panneaux solaires dans le département, plutôt que d'installer des fermes solaires en pleine nature ; récompenser fiscalement les logements ou bâtiments vertueux.
- Urbanisme : accroître les amendes pour non-respect des taux LLS ; supprimer pour les résidences secondaires l'exonération de taxe foncière sur les logements neufs ; sanctionner publiquement les propriétaires louant des logements insalubres et indignes ; interdire les constructions en sous-sols en zone infralittorale pour limiter les effets du « biseau salé » et préserver l'aquifère.

5) Les opinions étaient très convergentes, avec de nombreux témoignages des pratiques positives dans d'autres communes ou régions françaises.